

en cette affaire, pourquoi n'en avoir pas discuté avec le gouvernement de cette province par l'intermédiaire de son procureur général, et cela avant d'en discuter avec ses collègues ministériels ou, en vérité, après en avoir discuté avec ses collègues, mais avant de prendre sa décision? Voici l'une de ces questions: avant d'arriver à cette décision, a-t-on consulté le procureur général de Terre-Neuve sur le rôle du gouvernement de cette province?

L'autre question tient à cette admission implicite, savoir que si le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada avait dit avoir besoin des renforts pour la protection et la sécurité de la police, ces renforts lui auraient été accordés. Le commissaire a dit qu'il ne pouvait faire pareille déclaration ni convenir que ces renforts étaient nécessaires pour la protection de la police. Il a déclaré que cette raison n'entrait pas en ligne de compte; en conséquence, parce que cette raison ne comptait pas, les renforts n'ont pas été envoyés. Le ministre dirait-il quelques mots sur ces deux points?

L'hon. M. Fulton: En ce qui concerne le premier point, il y a eu antérieurement un échange de vues avec le procureur général de Terre-Neuve relativement à l'attitude que le gouvernement provincial prenait dans ce conflit ouvrier.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait-il nous dire quand cet échange de vues a eu lieu?

L'hon. M. Fulton: Je ne puis le dire à mon honorable ami. C'était au cours d'une conversation téléphonique qui a eu lieu probablement moins d'une semaine après l'incident de Badger. Je pense qu'il a été précisé des deux côtés, bien qu'il s'agisse d'une conversation téléphonique,—et je ne veux pas faire un récit circonstancié,—que les plus sérieuses réserves existaient relativement à l'attitude adoptée réciproquement. Je ne dis pas que cela s'appliquait en particulier à la question des renforts, mais à la situation en général.

Quant à l'autre question, il s'agissait de savoir si l'envoi de renforts était nécessaire pour protéger les vies et assurer la sécurité des hommes qui se trouvaient déjà là. Je n'ai pas dit,—et je ne crois pas avoir créé cette impression, mais si je l'ai fait, je veux éclaircir la situation dès maintenant,—je n'ai pas dit donc que cette question a été examinée comme si elle était le seul élément décisif. Mais, pour ma part, je voulais en évaluant la demande de renforts, être certain des faits et de tous les éléments pertinents avant de prendre une décision. Ce n'est que dans ce sens qu'on a posé la question. J'ai simplement mentionné celle-ci, parce qu'on l'a mentionnée plus particulièrement

[L'hon. M. Pearson.]

dans les éditoriaux dont le député de Bonavista-Twillingate a donné lecture. J'ignorais jusqu'ici qu'on eût laissé entendre qu'en refusant des renforts, je mettais en danger la vie et la sécurité des effectifs de police qui se trouvaient déjà sur les lieux. Ce n'est qu'afin de dissiper tous les doutes à cet égard que j'ai mentionné mon échange de vues avec le commissaire.

L'hon. M. Pickersgill: Si le ministre me le permet, je voudrais lui poser une question afin de tirer au clair le point relatif à la consultation du procureur général de Terre-Neuve. Il m'a dit, le 12 mars, qu'il avait eu un entretien avec le procureur général de Terre-Neuve le soir précédent. Je demanderai maintenant au ministre si cet entretien,—je me réfère à la page 1948 du hansard du 12 mars, ainsi conçue:

Pourrais-je demander au ministre s'il a reçu une communication du procureur général de la province?

L'hon. M. Fulton: Oui, monsieur l'Orateur, j'en ai reçu une. Nous nous sommes consultés hier soir.

C'était là la date critique, le 11 mars, et le ministre pourrait-il nous dire si c'est lui qui a entamé les entretiens avec le procureur général de Terre-Neuve, s'il lui a donné quelque indice, avant d'en arriver à sa décision de ne pas permettre l'envoi de renforts, ou si les entretiens ont été entamés par le procureur général de Terre-Neuve après la décision?

L'hon. M. Fulton: Oui, il y a eu deux entretiens; le premier, dont j'ai parlé il y a un moment, portait sur la question non précisément liée d'envoyer des renforts de la Gendarmerie parce que, si ma mémoire est exacte, cette demande n'avait pas encore été formulée à ce moment-là. Le deuxième entretien, mentionné dans la réponse du 12 mars, et que vient de lire l'honorable député de Bonavista-Twillingate, a été entamé par le procureur général de Terre-Neuve à propos de la demande de renforts.

L'hon. M. Pickersgill: Autrement dit, le ministre croit qu'il n'y a pas eu de discussion préalable sur l'envoi de renforts. C'est bien ce que le ministre a dit, n'est-ce pas?

L'hon. M. Fulton: Non, ce n'est pas exactement ce que j'ai dit. Ce n'est pas tout à fait exact. Je me suis reporté également à ma déclaration où il est question d'un télégramme du 8 mars demandant des renforts, demande réglée à ce moment-là par d'autres dispositions.

L'hon. M. Pickersgill: Je veux parler de conversations; si je comprends bien, il n'y a pas eu une conversation au sujet de la police avant celle qu'a mentionnée le ministre le 12 mars?